

REGLEMENT PARTICULIER DU TRJ DE L'AIN VALSERHÔNE 16 octobre 2022

- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et du circuit TRJ adopté pour la saison 2022-2023 par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton. Cette compétition se déroulera sous l'autorité du juge-arbitre principal, Isabelle Pradeau et du juge-arbitre adjoint, en cours de nomination.
- Ce tournoi est ouvert aux licenciés FFBaD des clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des catégories poussin(e), benjamin(e), et minime répondant aux critères de sélection mentionnés dans le règlement général des TRJ adopté pour la saison 2022-2023. Tout participant doit être en possession de sa licence.
- Toutes les catégories se joueront en simple le dimanche.
- Les poussins joueront sur un terrain aménagé avec un filet à 1.40 m au niveau des lignes de côté et à 1.374 m au niveau du centre. L'espace situé au-delà de la ligne service long de double ne fait pas partie du terrain.
- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- Tous les clubs inscrivant des joueur(euse)s sur un tournoi jeune ont le devoir de désigner un responsable adulte qui veillera à ce que ses jeunes disposent du matériel nécessaire pour leurs matchs.
- Les JA sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas le RP. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné.
- Le nombre de participants est limité selon les critères mentionnés dans le règlement général des TRJ adopté pour la saison 2022/2023 : en simple, les tableaux seront composés par année d'âge pour les poussins et au CPPH pour les U12 et U15 . Ils pourront être adaptés par le cadre technique régional

- Les tableaux de simple se joueront en poule de 4 avec 2 sortants. Si le nombre de joueurs est inférieur à 8 :
7 joueurs = 1 poule de 4 et 1 poule de 3 avec 2 sortants
6 joueurs = 1 poule unique de 6 joueurs
5 joueurs = 1 poule unique
4 joueurs = 1 poule unique
3 joueurs et moins = tableau annulé
- **La date limite d'inscription est le 9 octobre 2022.** Au-delà de cette date limite, les désistements ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.
- Les inscriptions se feront directement en ligne sur Badnet (<https://v5.badnet.org/tournoi/public?eventid=16102>)
- Le tirage au sort et la désignation des têtes de série (au CPPH) auront lieu le 10 octobre 2022.
- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle (AS 20).
- Le montant de l'inscription est de 7 € pour 1 tableau.
- Dès son arrivée dans la salle, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque.
- Lorsqu'un match est appelé, le joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le JA. Le temps de préparation et de test des volants sur le terrain est de 3 minutes. Les joueurs doivent arriver sur le terrain avec au minimum 2 raquettes, un nombre de volants suffisant et de quoi se désaltérer
- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs intéressés.
- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.

- Tout joueur s'absentant pendant le tournoi devra le faire signaler - par une personne qui en a la responsabilité - à la table de marque et au JA sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.
- Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au JA en cas de désaccord..
- L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux JA, entraîneurs et membres de l'organisation du tournoi.
- Tout volant touchant une infrastructure de gymnase sera compté «faute» en jeu comme au service. Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, rideau de séparation, etc.) sera compté 2 fois «let» au service et «faute» en jeu.
- Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
- Conformément au règlement FFBaD une tenue correcte est exigée sur le terrain.
- Conformément au Règlement Régional le coaching n'est autorisé que durant les pauses à 11 points sur une durée inchangée de 1 minute et 2 minutes entre les sets.
Il n'est pas autorisé de coacher entre les points.
Conformément aux recommandations de la Ligue il n'y aura pas de chaise derrière les terrains mais une zone de coaching commune.
- Tout forfait intervenant après le tirage au sort doit faire l'objet d'une justification à envoyer dans les 5 jours suivant la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37, rue du Vercors, 38500 Saint Cassien (sophie.bluy@badminton-aura.org).